

Mutuelle Land

Mutuelles communales : quel succès !

Publié le 04/06/2015



Afin de favoriser l'accès aux soins à leurs habitants, de plus en plus de communes proposent une mutuelle santé à leurs citoyens. Tout sur ce dispositif nommé « **Ma commune, ma santé** », par l'association Actiom...

« **Ma commune, ma santé** », pour un meilleur accès aux soins

Gros succès pour [les mutuelles santé communales](#) : avec déjà 200 villes qui ont opté pour ce système de protection sociale grâce à l'**association Actiom** (action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat), la France est sur la voie de l'amélioration de l'accès aux soins !

Ce dispositif permet d'offrir aux populations ne possédant pas d'accès aux soins correct de bénéficier de meilleurs remboursements optiques ou dentaires.

Dernièrement, c'est la ville de Drancy qui a adhéré au dispositif afin d'aider ses habitants à mieux se soigner...ou à se soigner...tout court !

Loi Ani et mutuelle collective

Si les mutuelles communales jouent sur la dimension collective et offrent ainsi des tarifs attractifs, il ne faut pas oublier qu'en 2016, toutes les entreprises du secteur privé seront contraintes de proposer une mutuelle d'entreprise obligatoire.

Les salariés de ces entreprises bénéficieront ainsi d'[une bonne couverture de santé](#) à moindre prix puisque l'entreprise sera obligée d'en financer au moins la moitié.

Ce sont donc effectivement les mêmes principes de mutuelle. Il conviendra de bien faire attention à ne pas souscrire 2 [complémentaires santé](#). Si ce n'est pas interdit, c'est surtout inutile : l'assuré paie deux fois mais ne peut être remboursé pour ses frais de santé seulement une seule fois ! Inutile donc de payer deux fois pour les même prestations !

Rédigé par [Stéphanie Robert](#)